

2007- 2013

CONTRAT DE PROJETS ETAT- REGION de BASSE-NORMANDIE

I – Les Contrats de Projets Etat-Région 2007–2013 : une contractualisation renouvelée

L'Etat et la Région Basse-Normandie sont attachés au principe d'une contractualisation de leurs moyens au service du développement régional.

En cohérence avec la programmation européenne des fonds structurels pour la période 2007-2013, le gouvernement a souhaité impulser une nouvelle génération de contrats Etat-Région centrée sur un nombre limité de thématiques ou de projets structurants complétés par un volet territorial. Au plan régional, l'Etat s'est appuyé sur un diagnostic reposant sur le Projet d'Action Stratégique de l'Etat en Région (PASER) et le diagnostic préalable à la mise en œuvre des Programmes Opérationnels (PO) des fonds européens.

Pour sa part, la Région a initié depuis le printemps 2005 le processus de révision du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire (SRADT) de Basse-Normandie, qui se projette à l'horizon des vingt prochaines années. La mise en œuvre des principales orientations stratégiques du SRADT, répondant aux enjeux du territoire de la Basse-Normandie, s'inscrit ainsi naturellement, pour les sept ans à venir, dans la démarche du contrat de projets.

Sur la base de ces deux approches convergentes, l'Etat et la Région ont élaboré le présent contrat de projets.

II - La méthode d'élaboration : une démarche concertée

Pour la préparation de ce Contrat de Projets 2007-2013, l'Etat et La Région ont travaillé conjointement à l'établissement d'un **diagnostic territorial partagé** pour ensuite dégager **une stratégie d'intervention commune**. Cette stratégie se fonde sur trois grandes orientations :

- Le renforcement de la compétitivité du territoire régional et le développement d'une stratégie de l'innovation. Les domaines prioritaires concernés sont : l'innovation industrielle, l'enseignement supérieur, la recherche, l'appui aux filières compétitives, la culture ;

- La préservation de l'environnement et la prise en compte du développement durable. Les domaines prioritaires concernés sont : les filières agricoles et agroalimentaires, les énergies renouvelables, la prévention des risques, la biodiversité ;

- L'accessibilité du territoire et la cohésion sociale et territoriale régionale. Les domaines prioritaires concernés sont : les transports ferroviaires et maritimes, l'emploi et la formation professionnelle, l'accompagnement des mutations économiques, les services à la personne.

Déoulant de ces 3 orientations stratégiques, **9 thématiques prioritaires** ont été définies lors d'un travail mené en ateliers entre les services de l'Etat et ceux de la Région tout d'abord, puis ensuite dans une configuration plus élargie.

Ces travaux ont été menés également en coordination avec la préparation des Programmes Opérationnels européens (PO), les deux exercices partageant le même calendrier, et étant complémentaires d'un point de vue thématique et financier.

III – Les engagements financiers : près de 765 M€ pour la Basse-Normandie (768 M€ avec les contrats interrégionaux du plan Seine et du plan Loire)

Les engagements financiers consentis par l'Etat et la Région s'élèvent à :

- **559,704 M€ (soit 279, 852 M€ pour chacun des partenaires).**

- A ces crédits s'ajoutent ceux des autres partenaires financiers pour un montant attendu de **204,832 M€**, ce qui porte le volume financier global du Contrat de Projet à **764, 536 M€**.

Les autres partenaires financiers seront mobilisés dans des conventions d'application du contrat de projets. Sont principalement concernés les Départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne, l'ADEME, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie,

Réseau Ferré de France, ainsi que les agglomérations les plus importantes.

En outre, les fonds structurels européens (FEDER, FEADER, FSE, FEP, nouvel Objectif 3) mobilisables dans le cadre des programmes opérationnels (PO) pour la période 2007-2013 interviendront pour une large part.

Enfin, aux crédits du CPER proprement dit, s'ajouteront les crédits contrats de projets interrégionaux relatifs au Plan Loire et au Plan Seine (1 M€ de crédits Etat- Région pour le Plan Seine et 2 M€ pour le Plan Loire) par lesquels la Basse-Normandie est géographiquement concernée.

IV- Le calendrier :

- **Signature** le 6 mars 2007 après avis du Conseil Economique et Social Régional (CESR) le 26 février 2007 et délibération du Conseil Régional le 2 mars 2007.

- le contrat se déclinera ensuite en **conventions d'application** avec les autres partenaires financiers (Conseils Généraux, Communautés d'Agglomérations,

RFF etc ...) et en **conventions de territoires** pour le volet territorial (avec les pays, les parcs et les agglomérations).

- En 2010 **une évaluation** du Contrat de Projets à mi-parcours sera réalisée. Elle permettra de réaliser les ajustements financiers nécessaires, de mesurer l'impact environnemental et économique du Contrat de Projets.

V - Le Contrat de Projets 2007-2013 de Basse-Normandie

Un contenu concentré autour de 9 thématiques prioritaires...

Un certain nombre de thématiques autrefois intégrées aux contrats de plan sont désormais traitées dans des procédures spécifiques. A ce titre les grands projets routiers (sur le réseau restant de la compétence de l'Etat), la liaison ferroviaire rapide Normandie-Val de Seine, le commerce extérieur, le commerce et l'artisanat, le logement social, la politique de la ville et la justice seront financés hors contrat de projets.

D'autre part, la rénovation urbaine a été traitée dans une convention spécifique signée le 9 juin 2006 entre l'Etat, l'ANRU, la Région et portant sur un montant de 604 M€.

De même, le grand projet du rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel a fait l'objet d'une convention spécifique signée entre l'Etat et le syndicat mixte présidé par le Président du Conseil Régional et portant sur un montant total de 164 M€.

En conséquence, si le contrat de projets se concentre sur 9 thématiques et objectifs prioritaires déterminés d'un commun accord, il ne prétend pas résumer l'ensemble des interventions de l'Etat et du Conseil Régional.

... respectant l'équilibre des territoires.

Si le contrat de projets concentre un certain nombre de grands équipements structurants sur la métropole caennaise (recherche, enseignement supérieur, culture), il comporte également de grands projets transversaux qui concernent l'ensemble du territoire de la région : l'accessibilité ferroviaire, le soutien aux filières agricoles et agroalimentaire, l'accompagnement des mutations économiques, l'adaptation du tissu économique régional aux évolutions des marchés et des technologies, la maîtrise de l'énergie et des risques naturels, la préservation de la biodiversité, et la culture.

De plus, le contrat apporte une attention tout particulière aux Pays, aux villes moyennes et aux Parcs Naturels Régionaux au travers de son volet territorial qui atteint près de **100 M€**, soit 39 M€ de plus que sous le précédent contrat de plan.

Les 9 thématiques prioritaires

1. Renforcer le pôle de recherche et d'enseignement supérieur :

Ce grand projet s'inscrit dans la volonté de structurer le système d'enseignement supérieur et de recherche régional, en mettant notamment l'accent sur la santé et les biotechnologies, secteurs particulièrement porteurs en termes d'emplois, et en prenant en compte les avantages comparatifs de la région.

- Grands projets structurants majeurs :

- Reconstruction de l'UFR de médecine et constitution d'un pôle des formations santé (Faculté, restaurant, laboratoires),
- Extension et restructuration de l'ENSICAEN ;

- Sites Universitaires délocalisés :

Cherbourg (Bibliothèque, maison des étudiants, ateliers) et Vire (2ème DUT). Pour Lisieux et Alençon, création de formations universitaires professionnalisantes (licences pro), poursuite des démarches diplômantes sur Flers (FAURECIA) et lancement d'une étude de faisabilité pour une formation diplômante d'ingénieurs en agroalimentaire sur Caen/St Lô ;

- Mise au standard international des campus de Caen et réhabilitation des logements des étudiants, création d'une résidence universitaire à Iffs.

- Grands projets de recherche :

soutien aux trois axes du futur Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) :

- « Bio-imagerie, environnement et bio-vigilance »,
- « Homme, mémoire et échanges sécurisés »,
- « Ions-matière, matériaux ».

- Attractivité de la recherche :

création de la Maison des sciences, extension des laboratoires de l'ISBIO (institut de recherche en agro-biologie), extension de la Maison de la Recherche en Sciences Humaines (MRSH) et création de la maison des langues et de l'international.

Montant total du Projet : 180,8 M€ (65,17 M€ Etat, 51,39 M€ Région, 64,23 M€ autres).

2. Favoriser l'adaptation du tissu économique régional aux évolutions des marchés et des technologies : pour une stratégie de l'innovation et de la compétitivité

Les démarches de développement de l'innovation en Basse-Normandie ont commencé à s'organiser au cours des dernières années et doivent se renforcer autour des pôles de compétitivité et des filières d'excellence. 2 axes sont prévus :

- Soutien aux dispositifs régionaux d'intelligence économique
- Soutien aux pôles de compétitivité et aux filières industrielles

Montant total du Projet : 15,6 M€ (5,2 M€ Etat, 5,2 M€ Région, 5,2 M€ autres)

L'économie du Tourisme, est un secteur stratégique à renforcer pour la Basse-Normandie, qui est région pilote du « **Plan Qualité Tourisme** ». 5 thèmes d'intervention sont prévus :

- Développement du plan qualité tourisme
- Parcours historiques et tourisme de mémoire
- Ancrage des activités touristiques sur le littoral, les espaces ruraux et l'arrière-pays
- Droit aux vacances pour tous (handicapés)

Montant total du Projet : 3 M€ (1,5 M€ Etat, 1,5 M€ Région).

3. Accompagner les mutations économiques, démographiques et sociales :

La région Basse-Normandie a connu d'importantes restructurations industrielles au cours des dernières années. Ce grand projet vise à renforcer la formation et l'adaptation des travailleurs aux nouvelles formes de travail et d'organisation des entreprises. 3 axes d'intervention sont prévus :

- Accompagner les entreprises (création- reprises- transmission)

- Former tout au long de la vie (veille et observation, animation des opérateurs, investissement AFPA, diffusion de l'usage des outils numériques)
- Cohésion sociale (maisons de l'emploi et parcours d'insertion)

Montant total du Projet : 32,7 M€ (10,9 M€ Etat, 10,9 M€ Région, 10,9 M€ autres).

4. Soutenir les filières agricoles et agroalimentaires

Le développement des outils de transformation agro-alimentaires et la modernisation des filières, tant dans leurs outils de production que dans leur effort de recherche-développement, constituent l'objectif principal de ce grand projet. Il pourra se décliner autour de 8 axes :

- le plan de modernisation des bâtiments d'élevage;
- le Plan végétal environnement ;
- le soutien à la filière cheval ;
- l'appui aux filières animales, végétales et la valorisation de la production (qualité) ;
- l'aide aux investissements dans les Industries Agroalimentaires ;
- l'aide à l'installation ;
- l'aide à la compétitivité de la filière bois ;
- la valorisation de la pêche et des cultures marines.

Montant total du Projet : 78,18 M€ (38,39 M€ Etat, 38,39 M€ Région, 1,4 M€ autres).

5. Maîtriser l'énergie, les risques naturels et préserver la biodiversité

Compte tenu des atouts et faiblesses de la région en matière environnementale, ce grand projet vise à mettre l'accent sur trois priorités :

- **Lutter contre le réchauffement climatique et les risques : plan climat régional, lutte contre les risques naturels ;**

- **Préserver les ressources naturelles et les milieux : eaux, milieux naturels, biodiversité, paysages, conservatoire botanique ;**

- **Soutenir les parcs naturels régionaux : ingénierie, mise en œuvre des chartes.**

Montant total du Projet : 83,49 M€ (26,63 M€ Etat, 31,63 M€ Région, 22,23 M€ autres).

En outre, la région participera aux plans interrégionaux Seine et Loire : 3 M€ (lutte contre les inondations, préservation des milieux).

6. Favoriser l'accessibilité ferroviaire et portuaire

Afin de favoriser l'ouverture européenne de la Basse-Normandie et de répondre au défi du développement durable grâce au développement de l'intermodalité, l'amélioration des liaisons ferroviaires et maritimes est capitale. La mise à niveau des voies qui ouvrent la Basse-Normandie aux régions voisines est également un objectif important même si elle concerne des portions du réseau situé hors des limites de la région. Ce grand projet se divise en cinq axes :

- **La desserte de la baie du Mont Saint-Michel** (Folligny-Avranches, Avranches-Pontorson, Pontorson-Dol de Bretagne) ;

- **L'amélioration des performances de la ligne Caen-Le Mans (Surdon-Alençon-le Mans) ;**

- **L'amélioration des performances de la ligne Caen-Rouen (Oissel-Serquigny)**

- **La modernisation de la ligne Paris-Granville**

- **La modernisation et la mise à niveau des infrastructures portuaires : Zone Industrialo-portuaire de Honfleur, ports de Caen-Ouistreham et de Cherbourg**

La question de la préservation de la digue du large à Cherbourg est prise en compte par le ministère de la Défense hors CPER.

Le projet ferroviaire de Liaison Rapide Nord-Vallée de Seine (LRNVS) fera l'objet d'un **grand projet national** avec un financement hors enveloppe du contrat de projets compte tenu de son impact sur les trois régions de Haute-Normandie, de Basse-Normandie et d'Île-de-France.

Montant total du Projet : 151,82 M€ (46,50 M€ Etat, 67,35 M€ Région, 27,09 M€ autres).

7. Accompagner les grands projets culturels et sportifs

Ce grand projet vise à renforcer l'attractivité culturelle et à valoriser l'image de la Région ainsi que celle de sa métropole régionale. Il comportera les opérations suivantes :

- Le Pôle régional d'art contemporain
- Le réseau de lecture publique de Caen-la-Mer dont la Bibliothèque Médiathèque à Vocation Régionale (BMVR)
- L'IMEC (Institut de la Mémoire de l'Edition Contemporaine) : fin des travaux de restauration, mise à l'étude et financement d'une extension,
- Le musée Baron Gérard
- La salle de spectacle d'Argentan
- Le théâtre de Cherbourg

- Le château de Caen (1 M€ Etat hors CPER)
- Le château de Falaise (1,9 M€ Etat hors CPER)

Par ailleurs, en matière d'infrastructures sportives, l'Etat confirme son soutien à une nouvelle candidature de la région à l'organisation des Jeux mondiaux équestres de 2014. Dans l'hypothèse où cette candidature aboutirait en 2009, l'Etat apportera son concours à la réussite de l'événement, notamment au travers de la réalisation d'un stade équestre. Le Conseil d'administration du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) a d'ailleurs délibéré en ce sens le 30 novembre 2006.

Montant total du Grand Projet : 95,10 M€ (26,20 M€ Etat, 27,10 M€ Région, 39,80 M€ autres)

8. Le volet territorial

Dans le cadre du volet territorial pourront être financés, via des conventions territoriales signées avec les Pays, les Agglomérations, et les Parcs Naturels Régionaux, des projets de développement local éligibles aux thèmes d'intervention prioritaires de l'Etat et de la Région formalisés dans une « boîte à outils » financière déclinée en 3 axes :

- Aménagement – Environnement
- Développement économique
- Services à la population

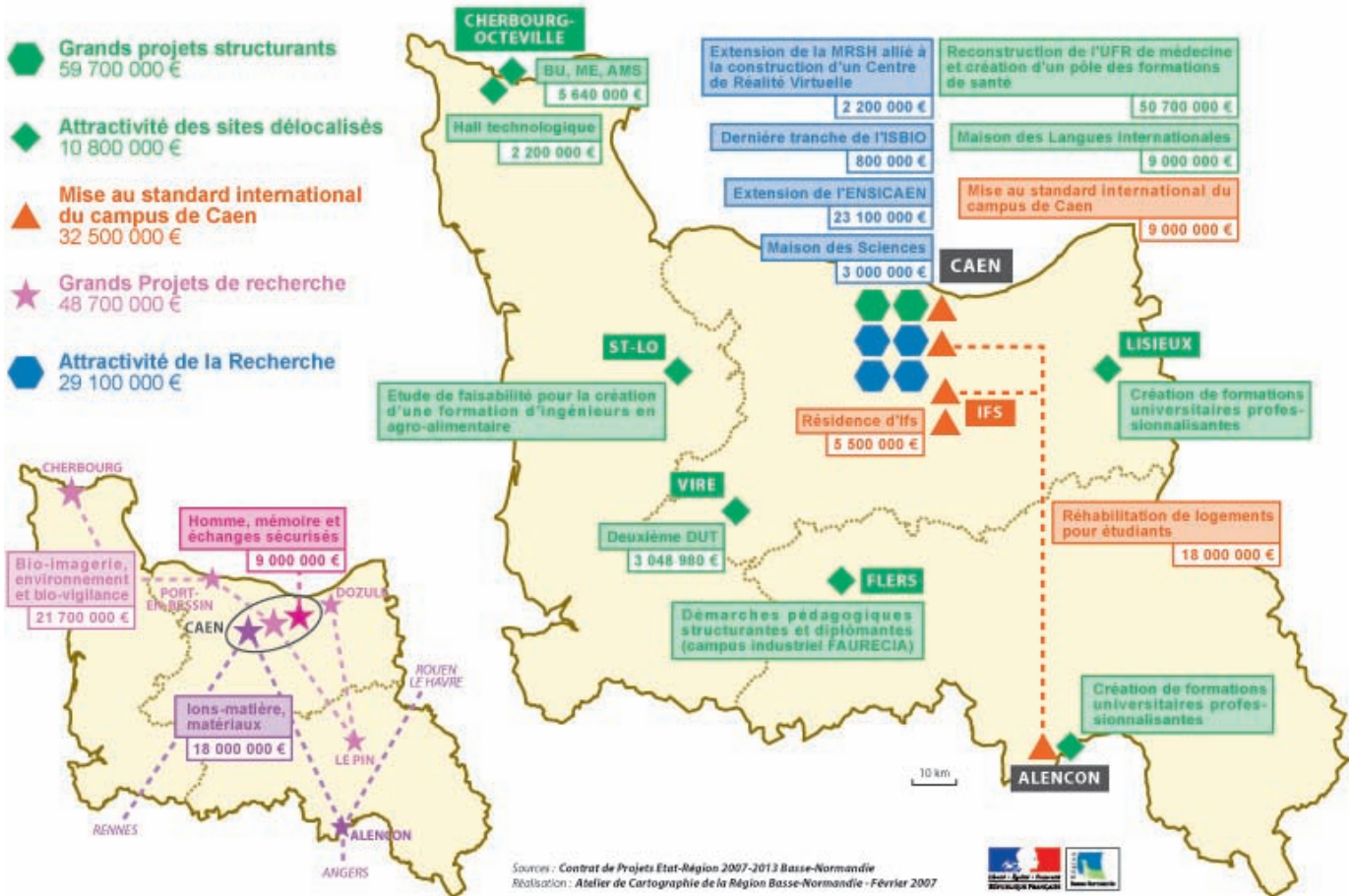
Montant total du Projet : 100 M€ (36,00 M€ Etat, 36,00 M€ Région, 28,00 M€ autres)

9. Améliorer les services aux personnes âgées et handicapées

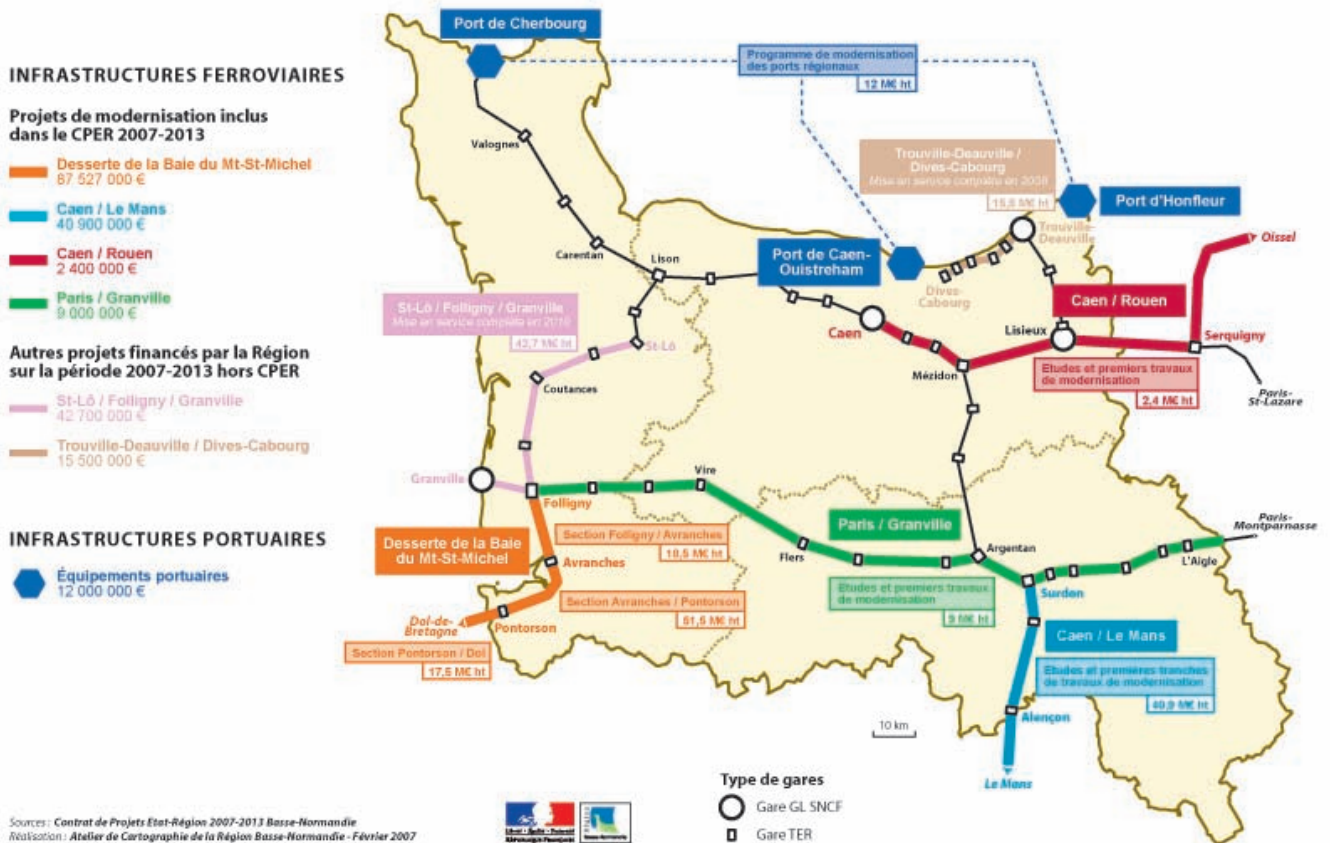
Le vieillissement de la population constitue une problématique majeure pour la Basse-Normandie, de la même manière, les besoins à satisfaire dans le domaine du handicap restent très importants. Dans ce cadre, un programme de rénovation des établissements pour personnes âgées et handicapées sera financé à parité par l'Etat et les Conseils Généraux de Basse-Normandie.

Montant total du Projet : 15,94 M€ (7,97 M€ Etat, 7,97 M€ Conseils Généraux).

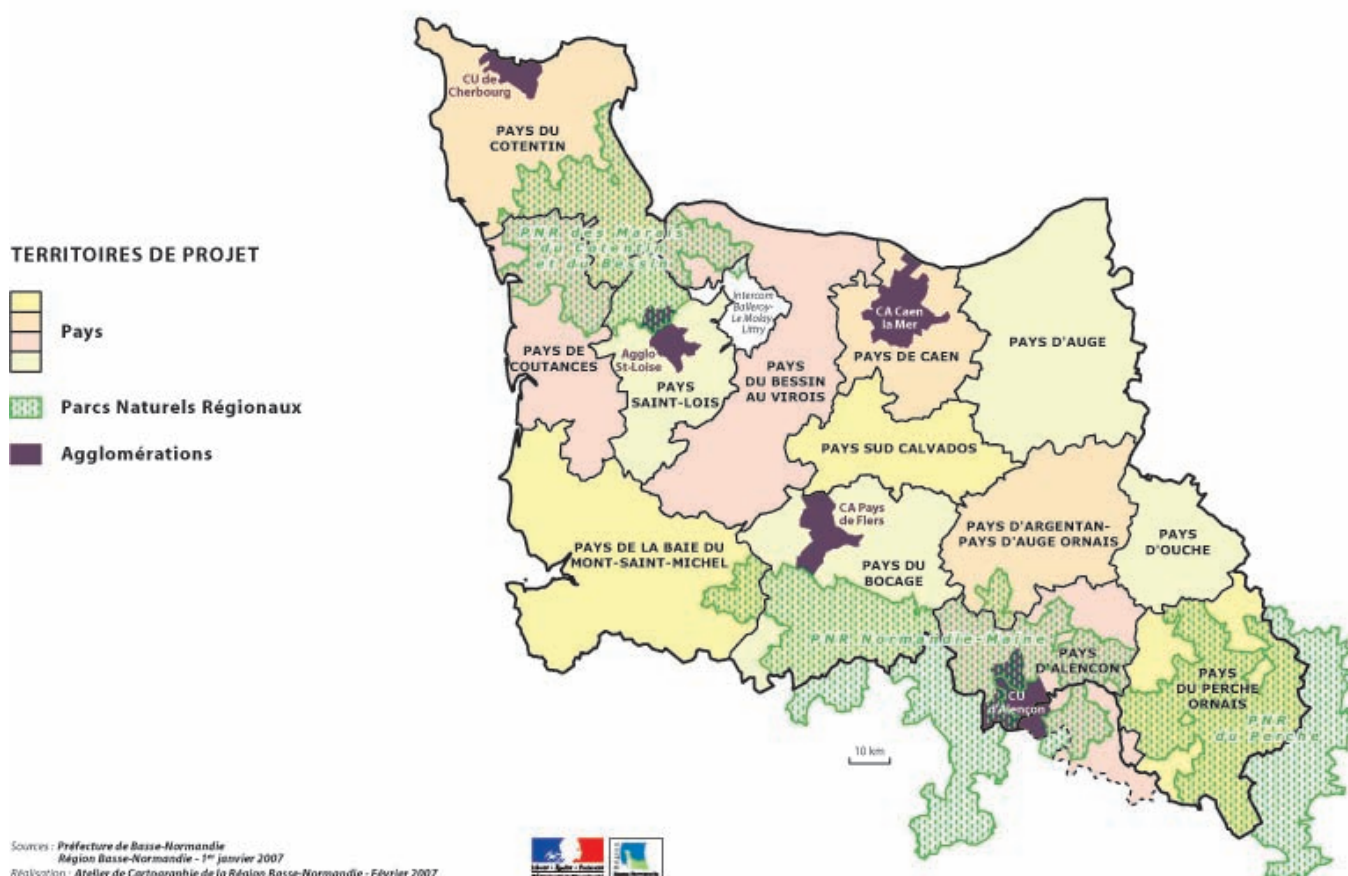
CPER 2007-2013 : Renforcer le pôle d'enseignement supérieur et de recherche



CPER 2007-2013 : Favoriser l'accessibilité ferroviaire et portuaire



CPER 2007-2013 : Développer un volet territorial en s'appuyant sur les chartes des Pays et des Parcs Naturels Régionaux et les projets d'Agglomérations



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

